



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALERNES

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize et le Vingt Sept Septembre à Dix Huit Heures Quarante Cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SALERNES (VAR) régulièrement convoqué sous la présidence de Nicole FANELLI, Maire, s'est réuni en son lieu de séance habituel.

**PRESENTS :** Jean-Pierre MOMBAZET, Véra VAGH WEINMANN, Xavier BRAGONI, Gérard ACHENZA, Virginie LANZA, Robert SAPPA – Adjoints.

Frédéric MEUNIER, Marie-Laure TORTOSA, Thérèse BOO, Pascale FLORENS, Cédric DUBOIS, Daniel JUIF, Maurice OLIVIER, Francine REGAZZETTI, Anne MINMEISTER, Laurent ORTIZ, Jean-Marc SARHAN, Monique BARRAN - Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS :** Michèle LALOUETTE à Daniel JUIF, Marie PONS à Marie-Laure TORTOSA, Sébastien TISSOT à Frédéric MEUNIER, Pascale FLORENS à Thérèse BOO, Noel MERCIER à Jean-Pierre MOMBAZET, Alexandra YNESTA à Cédric DUBOIS, Marêva MORELLI à Nicole FANELLI, Jean-Marie COLOMBANI à Laurent ORTIZ, Monique POMERO à Francine REGAZZETTI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Virginie LANZA

**VOTE :** Unanimité des présents et des représentés

### QUESTION N°1 B

#### SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'EXERCICE 2015

**RAPPORTEUR :** JEAN-PIERRE MOMBAZET

Monsieur Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5 impose au Maire de rendre un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport a été transmis dans les délais requis à tous les membres du Conseil Municipal.

Il s'établit, entre autres, à partir des données transmises par le délégataire dans son rapport annuel à la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 083-218301216-20160927-2016\_27\_09\_1B-DE

**Le Conseil Municipal,**

Oui l'exposé de Monsieur MOMBZET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Alimentation en Eau Potable présenté par Madame le Maire pour l'année 2015.

**Ainsi délibéré,  
Le Maire,  
Nicole FANELLI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Fanelli', is written over a circular blue stamp. The signature is fluid and cursive.

## Commune de SALERNES



83690

## Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité Du Service public de l'eau potable Exercice 2015

**Note du rédacteur :**

La présentation de ce RPQS est faite pour la première fois suivant le modèle proposé par l'ONEMA, il intègre toutes les données nécessaires au suivi pluriannuel de la gestion du service public d'alimentation en eau potable de SALERNES.

Un certain nombre de données complémentaires utiles à l'information des élus et de la population sont tirées du Rapport d'activité du Délégué (RAD) et du Compte Annuel de résultats d'exploitation (CARE).

Certaines données qui ne figurent pas dans le rapport du Délégué sont à compléter par les services de la Collectivité (précisé en rouge italique).

D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »



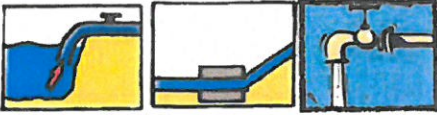
## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011.....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance.....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service.....	20
4.4.	Amortissements.....	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	23



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



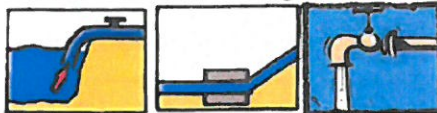
Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : SALERNES (83690)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	X
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	X
Transfert	<input type="checkbox"/>	*
Stockage principal (réservoir de tête)		X
Stockage secondaire (distribution)	X	
Distribution aux abonnés sur le territoire Communal.	*	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Commune de SALERNES
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* :
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 8/12/2011  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



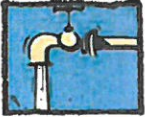
- Le service est exploité en  régie
- régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante





### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3808 habitants au 31/12/2015.

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2599 abonnés au 31/12/2015 (2634 au 31/12/2014). La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
SALERNES	2634	2516	83	2599	- 1,3%
<b>Total</b>	<b>2634</b>	<b>2516</b>	<b>83</b>	<b>2599</b>	<b>- 1,3%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,34 abonnés/km au 31/12/2015 ( 47,97 abonnés/km au 31/12/2014).

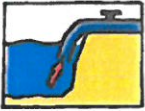
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2015

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,46 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015**. (128,45 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

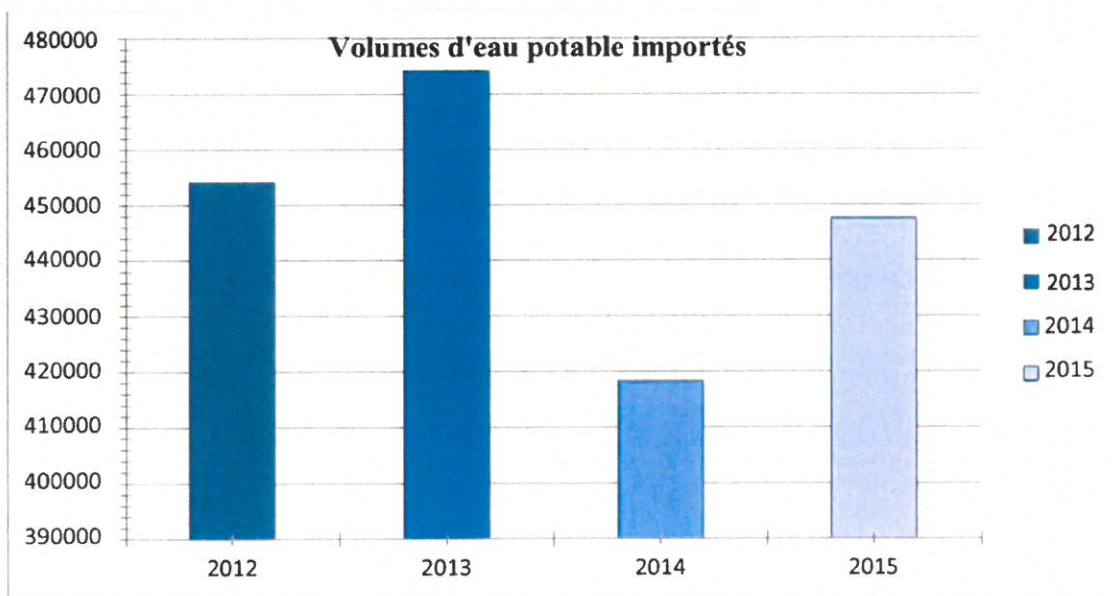
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source St Barthélémy	Source captée			321188	
Alimentation Haut – Gaudran	Pompage du SIHVUEV			126420	
<b>Total</b>			418322	447608	+ 7%

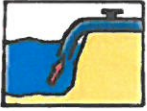
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.





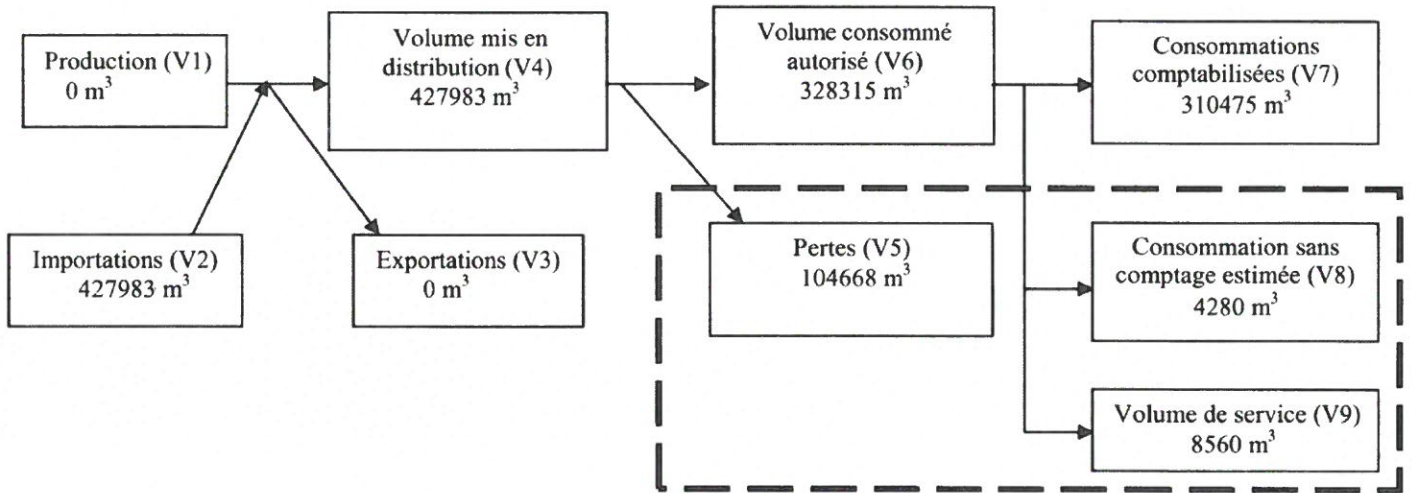
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



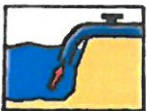
Le service n' achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production



Le service a 0 stations de traitement. Le traitement est du ressort du fournisseur d'eau potable en gros : le SIHVUEV.



## 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Syndicat intercommunal du Haut Var pour l'utilisation des eaux du Verdon	418322	447608	+ 7%	Voir SIHVUEV
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>418322</b>	<b>447608</b>	<b>+ 7 %</b>	<b>SIHVUEV</b>

## 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	277 828	271 161	- 2,4%
Abonnés non domestiques	48 669	36 049	- 25,9%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>326 497</b>	<b>307 210</b>	<b>- 5,9%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Volumes vendus (m <sup>3</sup> )					
Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	262 178	256 976	277 828	271 161	- 2,4%
Autres abonnés (communaux)	39 478	51 984	48 669	36 049	- 25,9%
<b>Total</b>	<b>301 656</b>	<b>308 960</b>	<b>326 497</b>	<b>307 210</b>	<b>- 5,9%</b>

## 1.6.5. Autres volumes

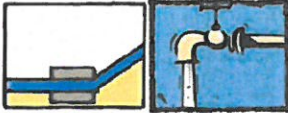


	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>8356</b>	<b>4280</b>	<b>- 48,8%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>4183</b>	<b>8560</b>	<b>+ 104,6%</b>



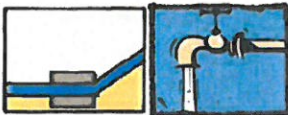


### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	350884	323315	- 7,9%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 54,9 kilomètres au 31/12/2015 (53,8 au 31/12/2014).

Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	53,3	53,8	53,8	54,9	2,0%



Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

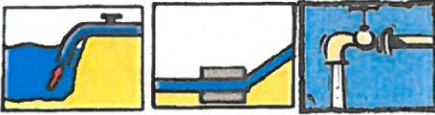
Affiché le

10/10/2016



2016-27\_09\_1B-DE

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

 	<b>SEERC</b> 8.1 Chemin de Capeau ZAC de Trigance 13800 ISTRES
---	---

### FACTURE TYPE 120 M3

### Commune de SALERNES

Le 1/01/2016

Detail de votre facture			
Service de l'Eau			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire € ht	Montant ht €
<b>Part du Déléguataire</b>			
Abonnement	2	24,90	49,78
Consommation T1	100m3	0,8778	87,78
Consommation T2	20m3	0,8778	17,56
			<b>155,12</b>
<b>Part de la Collectivité</b>			
Abonnement	2	4,96	9,92
Consommation T1	100m3	0,4963	49,53
Consommation T2	20m3	0,5753	11,51
			<b>70,96</b>
<b>Organismes Publics</b>			
Agence de l'Eau - Prélèvement	120m3	0,0350	4,20
Agence de l'Eau - Pollution	120m3	0,2900	34,80
			<b>39,00</b>
Total H.T. Eau			127,52
T.V.A. 5,5 %			7,01
<b>Total TTC Eau</b>			<b>134,53 €</b>
Net à payer			



Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le

083-218301216-20160927-2016\_27\_09\_1B-DE

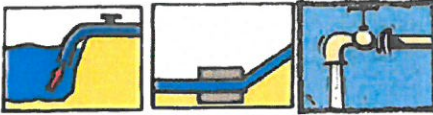
ID : 083-218301216-20160927-2016\_27\_09\_1B-DE

### Evolution des révisions de la tarification

Désignation	01/01/2015	01/01/2016	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation K eau potable	1,0391	1,0372	- 0,2%



## 2.2. Recettes



### Salernes Eau

#### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>765,21</b>	<b>718,34</b>	<b>-6,1%</b>
Exploitation du service	424,08	405,00	
Collectivités et autres organismes publics	297,04	279,79	
Travaux attribués à titre exclusif	23,65	15,40	
Produits accessoires	20,44	18,15	
<b>CHARGES</b>	<b>852,24</b>	<b>883,18</b>	<b>3,6%</b>
Personnel	111,00	117,54	
Energie électrique	0,08	0,11	
Achats d'eau	273,95	311,28	
Produits de traitement	0,00	1,19	
Analyses	3,65	1,15	
Sous-traitance, matières et fournitures	79,34	72,56	
Impôts locaux et taxes	5,53	5,21	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	32,16	44,74	
• télécommunication, postes et télégestion	4,31	3,50	
• engins et véhicules	10,26	12,88	
• informatique	11,63	16,48	
• assurance	0,52	0,93	
• locaux	3,87	5,26	
Contribution des services centraux et recherche	15,38	14,48	
Collectivités et autres organismes publics	297,04	279,79	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	10,13	10,17	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	6,64	6,25	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	10,53	10,05	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,44	1,40	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3,17	4,23	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-87,03</b>	<b>-154,84</b>	<b>-89,4%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-87,03</b>	<b>-154,84</b>	<b>-89,4%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006





**Salernes Eau****Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015**

(en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005)

**Détail des produits**

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>766,21</b>	<b>718,34</b>	<b>-6,1%</b>
Exploitation du service	424,08	405,00	-4,5%
• Partie fixe	122,08	123,20	
• Partie proportionnelle	302,00	281,80	
Collectivités et autres organismes publics	297,04	279,79	-5,8%
• Part Collectivité	200,30	188,03	
• Redevance prélèvement	14,79	10,54	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	81,95	81,22	
Travaux attribués à titre exclusif	23,65	15,40	-34,9%
• Branchements	23,65	15,40	
Produits accessoires	20,44	18,16	-11,2%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1,52	1,02	
• Autres produits accessoires	18,92	17,14	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
Bulletin			
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	11	0	100,0%
Physico-chimique	3	0	100,0%

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

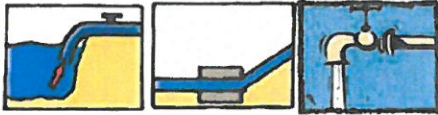
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	54,9	km	A
Tarifification	D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,2674	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	75,5	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	5,13	m <sup>3</sup> /km/j	A

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 75%.



### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Performance rendement de réseau					
Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	316 300	344 070	350 884	323 315	- 7,9%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	53,3	53,8	53,8	54,9	2,0%
Indice Linéaire de Consommation (H+C) / (365xL)	16,2	17,5	17,9	16,1	- 9,7%
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	80	80	80	80	0,0%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = 65	68	68	68	68	- 0,5%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	69,6	72,4	77,6	75,5	- 2,7%

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

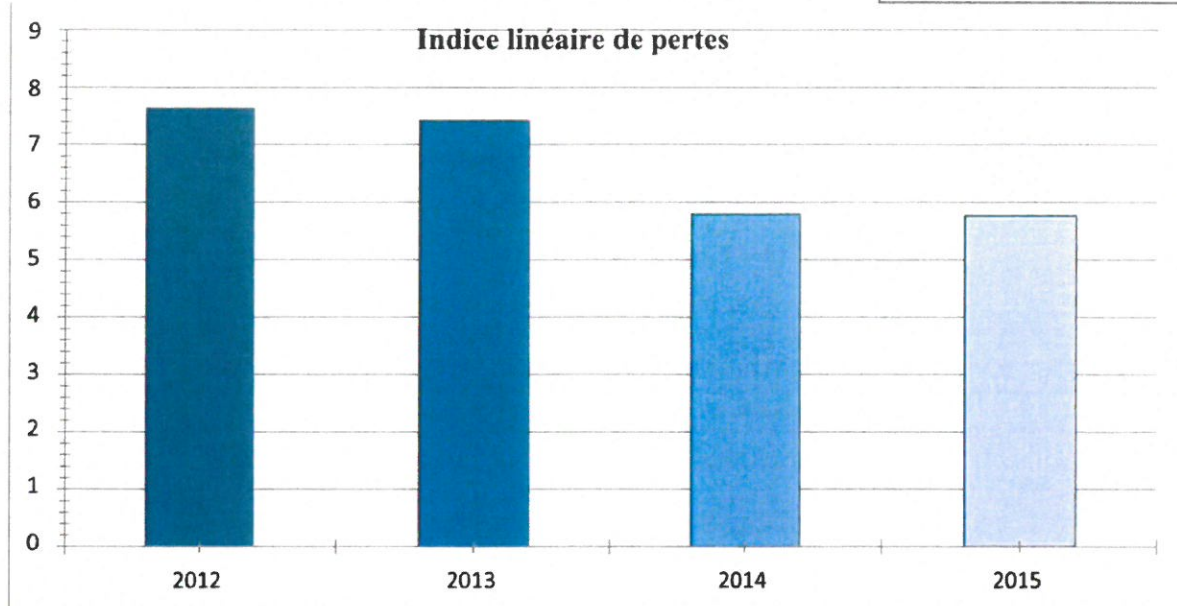


$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j)					
Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	454 174	475 528	451 980	427 983	- 5,3%
Volumes comptabilisés (E)	305 574	329 846	338 345	310 475	- 8,2%
Volumes consommés autorisés (H)	316 300	344 070	350 884	323 315	- 7,9%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	137 874	131 458	101 096	104 668	3,5%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	53,34	53,783	53,78	54,86	2,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	7,08	6,70	5,15	5,13	- 0,4%





### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

<b>Renouvellement sur les installations</b>	
Site	Opérations réalisées
Réservoir de La Roque	Pas d'opération de renouvellement
Comptages de sectorisation	Renouvellement regard de comptage de sectorisation Bas Gaudran Renouvellement télétransmission comptage de sectorisation Parouvier
<b>Renouvellement sur les réseaux et branchements</b>	
Site	Opérations réalisées
Accessoires de réseau	Renouvellement de 4 vannes sur le réseau : - 2 vannes de réseau dn100 Route de Sillans au Petit Moulin - Vanne dn100 PI N°17 ancienne voie Chemin Train des Pignes - Vanne de réseau dn100 rue Pierre Gaudin
Branchements	Renouvellement de 8 branchements ordinaires : - Branchement arrosage du Giratoire du Parouvier - 6 branchements impasse rue Edouard Basset - Branchement n°22 Boulevard Paul Cotte



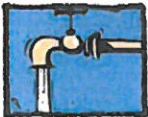


**Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)**

Diamètre	2014	2015	N/N-1 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	2,4%	1,5%	-37,0%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	60	38	-36,7%
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	2510	2522	0,5%
20 à 40 mm remplacés (%)	7,1%	3,6%	-50,0%
- 20 à 40 mm remplacés	2	1	-50,0%
- 20 à 40 mm Total	28	28	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	23,1%	15,4%	-33,3%
- > 40 mm remplacés	3	2	-33,3%
- > 40 mm Total	13	13	0,0%
Age moyen du parc compteur	3,9	3,8	-3,3%

**3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

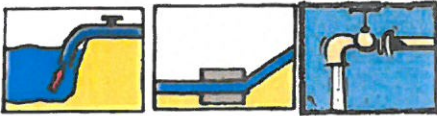
La protection des ressources en eau est de la compétence du Syndicat Intercommunal du Haut – Var pour l'utilisation de l'eau du Verdon auquel la Commune de SALERNES adhère et achète l'eau potable en gros.

**4. Financement des investissements****4.1. Branchements en plomb**

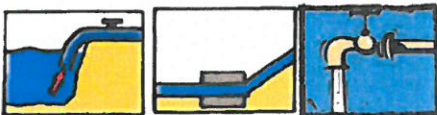
La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0



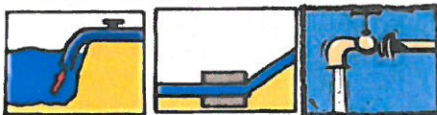
**Partie à compléter par les services de la collectivité :****4.2. Montants financiers**

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	32 107	_____
Montants des subventions en €	_____	_____
Montants des contributions du budget générales en €	_____	_____

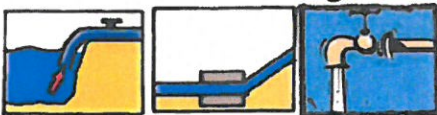
**4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		_____	_____
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	16 829, 63	_____
	En intérêts	2 061,63	_____

**4.4. Amortissements**

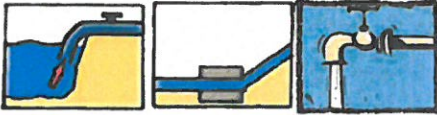
Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 35 084,76 € ( 35 084,76€ en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Remplacement des conduites en fonte route d'Entrecasteaux et quartier de la Manserve.	260 000,00€	_____



#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
néant		



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	3 430,74	7 170,56	109,0%
Délai Paiement client (j)	1,86	- 1,19	- 164,0%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	33 154,7	32 557,1	- 1,8%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,29	0,01	- 98,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,39	0	- 98,8%

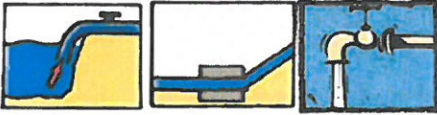
### 3.4.1 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	19	28	47,4%
Nombres de demandes de dégrèvement	19	33	73,7%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	5	0,0%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	5 464	9 046	65,6%





## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	54,9	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,2674	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	75,5	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	5,13	m <sup>3</sup> /km/j	A

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	11	0	100,0%



Physico-chimique	3	0	100,0%
------------------	---	---	--------

### Autres renseignements divers tirés du RAD du Délégué :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2012	31/12/2023	Affermage

#### • LES RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
SALERNES	Réservoir la Roque		1000	m <sup>3</sup>

#### • LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements. Il ne prend pas non plus en compte les conduites syndicales traversant la commune, soit 3,6 kms.

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre /	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	-	235	-	-	-	-	-	-	235
50-99 mm	2 455	756	-	693	-	-	-	-	3 904
100-199 mm	32 340	3 818	-	11 149	-	-	-	-	47 307
200-299 mm	2 502	-	-	912	-	-	-	-	3 414
Total	37 296	4 809	-	12 755	-	-	-	-	54 860

#### • LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
SALERNES	Désignation	2015
SALERNES	Débitmètres de sectorisation	9
SALERNES	Détendeurs / Stabilisateurs	6
SALERNES	Vannes	219
SALERNES	Vidanges, purges, ventouses	13



• **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre 2015 la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant	
Type branchement	2015
Branchements en plomb avant compteur	0
Hors plomb avant compteur	2 760
Branchement eau potable total	2 760
% de branchements en plomb restant	0,0%

• **LES COMPTEURS**

Composition des compteurs actifs en fonction du diamètre et de l'année de fabrication							
Année	DN 15	DN 20	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	Total
1999	2						2
2005	7						7
2006	87		1				88
2007	42			3			45
2008	194		1				195
2009	168		2				170
2010	58	1					59
2011	116	1	1			1	119
2012	1 675	12	2	1	1		1 691
2013	99		6	2		2	109
2014	62		1			1	64
2015	12			2			14
<b>Total</b>	<b>2 522</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2 563</b>

**3.3.1 La consommation électrique**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Réservoir la Roque	215	222	217	219	0,9%
Total	215	222	217	219	0,9%

**3.3.1 Les contrôles réglementaires**

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
Réservoir la Roque	Equipement électrique	Armoire électrique BT	22/01/2015





Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le



ID : 083-218301216-20160927-2016\_27\_09\_1B-DE



### 3.3.2 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Le nettoyage des réservoirs	
Site	Date d'intervention
Réservoir communal La Roque (2 x 500 m3)	2 et 3 /11/2015
Réservoir syndical L'Etang (propriété SIHV)	9/11/2015

### 3.3.3 Les interventions sur le réseau de distribution

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2014	2015	N/N-1 (%)
Fermetures d'eau	Demande du client	17	10	-41,2%
Fermetures d'eau	Autres	36	9	-75,0%
Accessoires	Créés	1	-	-100,0%
Accessoires	Renouvelés	1	4	300,0%
Accessoires	Réparés	1	1	0,0%
Actes	Total réalisé sur le réseau	1507	1269	-15,8%
Appareils de fontainerie	Créés	1	-	-100,0%
Appareils de fontainerie	Réparés	-	1	0,0%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	Pour le service	16	6	-62,5%
Branchements	Créés	10	6	-40,0%
Branchements	Modifiés	12	10	-16,7%
Branchements	Renouvelés	4	8	100,0%
Compteurs	Déposés	3	3	0,0%
Compteurs	Posés	12	29	141,7%
Compteurs	Remplacés	65	41	-36,9%
Devis métrés	Réalisés	41	33	-19,5%
Eléments de réseau	Mis à niveau	10	3	-70,0%
Enquêtes	Clientèle	476	364	-23,5%
Remise en eau	Sur le réseau	65	46	-29,2%
Réparations	Fuite sur branchement	17	18	5,9%
Réparations	Fuite sur réseau de distribution	9	5	-44,4%



Nombre d'abonnements					
Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 582	2 597	2 548	2 516	- 1,3%
Autres abonnements (communaux)	82	85	86	83	- 3,5%
Total	2 664	2 682	2 634	2 599	- 1,3%

### 3.4.1 Les volumes vendus

Ces volumes sont les volumes bruts facturés sur la période entre les relèves des compteurs ; ils ne sont pas ramenés à 365 jours. Les volumes vendus, décomposés par famille de consommateurs, sont les suivants :

Volumes vendus (m <sup>3</sup> )					
Désignation	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	262 178	256 976	277 828	271 161	- 2,4%
Autres abonnés (communaux)	39 478	51 984	48 669	36 049	- 25,9%
Total	301 656	308 960	326 497	307 210	- 5,9%

### 3.4.1 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	1 196	131
Courrier	405	34
Internet	0	0
Fax	0	0
Visite en agence	688	86
Total	2 289	251

### 3.4.1 Les principaux motifs de dossiers clients

Principaux motifs de contact		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Abonnement	543	0
Nombre de relevés de compteurs	4	0
Facturation	148	84
Encaissement	667	19
Qualité	0	0
Distribution	0	0
Assainissement	0	0
Chantier	0	0
Autres	746	0



Total	2 108	103
-------	-------	-----

Activité de gestion	
Désignation	Nombre
Nombre de relevés de compteurs	5 768
Nombres de factures	4 366
Nombre d'abonnés mensualisés	1 158
Nombre d'abonnés prélevés	1 557
Nombre d'échéanciers	144

La relation clients			
Désignation	2014	2015	N/N-1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	92	98	6,5%
Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés)	18,654	13,47	- 27,8%

La relation clients			
Désignation	2014	2015	N/N-1
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	89,5	88,7	- 0,9%
Satisfaction Post Contact	7,7	7,81	1,4%
Mesure de la satisfaction Clientèle : Note de satisfaction globale	9,1	7,81	- 14,2%
Pourcentage de clients satisfaits	77	86	11,7%

### 3.4.2 Le prix du service de l'eau potable

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- SEERC en application du contrat de concession du service public de distribution d'eau
- La collectivité au travers des redevances collectivités
- L'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA
- L'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie fixe variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m3.





• **LETARIE**

<b>Le tarif</b>	
<b>Détail prix eau</b>	
	<b>01/01/2016</b>
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	59,7
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m <sup>3</sup> )	1,3865
Taux de la partie fixe du service (%)	26,41%
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,2674
Prix HT au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,209

**4.1.1 Les versements à la collectivité**

<b>Les versements à la collectivité</b>		
<b>Période</b>	<b>Date du versement</b>	<b>Montant (€)</b>
2015 02	01/02/2015	8 457,11
2015 05	31/05/2015	54 774,97
2015 08	31/08/2015	5 775,9
2015 11	06/11/2015	119 129,83
		<b>188 137,81</b>

**4.1.2 Les versements de T.V.A.**

<b>Les versements de TVA</b>				
<b>N° Attestation</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Date transmission service des Impôts</b>	<b>Date versement collectivité</b>	<b>Montant TVA</b>
738	22/09/2014	24/10/2014	-	1 796,27
738	22/09/2014	24/10/2014	22/01/2015	1 796,27
739	22/09/2014	24/10/2014	-	169,53
739	22/09/2014	24/10/2014	22/01/2015	169,53
740	22/09/2014	24/10/2014	-	856
740	22/09/2014	24/10/2014	22/01/2015	856
741	22/09/2014	24/10/2014	-	2 258,6
741	22/09/2014	24/10/2014	22/01/2015	2 258,6



## Les évolutions réglementaires

**ACTUALITE MARQUANTE : Le détail de ces dispositions figure dans les textes législatifs correspondants.**

### Droit européen :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

### Droit national :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : **loi n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Interdiction des coupures d'eau et réduction de débit : **décision du Conseil Constitutionnel n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015 relative à l'application de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes »** (interdiction des coupures d'eau) et ordonnance de référé du TI de Limoges du 6 janvier 2016 (condamnation d'une réduction de débit) ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : **loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014** relative à la simplification de la vie des entreprises et **décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015** portant disposition relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Précision des obligations des collectivités au titre de la défense extérieure contre l'incendie : **décret n° 2015-235 du 27 février 2015** relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- La **loi n° 2014-344 du 17 mars 2014** relative à la consommation dite « **Loi Hamon** » est très générique et dépasse le champ de la distribution de l'eau.  
Les principales modifications résultant de la loi HAMON en ce qui concerne la fourniture de l'eau :
  - Renforcement des possibilités de médiations en cas de contestation ou règlement des litiges,
  - Définition de la juridiction compétente en cas de litige,
  - Obligation d'une information précontractuelle à la souscription du contrat (fiche tarifaire, modalités d'exercice du droit de rétractation, ...).
  - Traçabilité de la demande d'abonnement afin de prouver qu'elle a été expresse et préalable »
- Par **décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012** relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, la **loi « Warsmann »** protège l'ensemble des consommateurs qui sont abonnés au service des eaux, en cas de fuite sur leurs canalisations d'eau privatives, contre les factures d'eau trop importantes. Elle permet, selon des conditions, de limiter le montant dû et oblige le distributeur d'eau à avertir son client en cas de consommation anormale d'eau, au plus tard au moment de l'envoi de la facture. Cette loi a déjà été intégrée dans les contrats ou avenants récents, le plus souvent sans contrepartie financière, le recul sur son application étant très difficile, il se mesurera dans les prochaines années.



## Conclusions :

Nous avons pris acte du rapport annuel du délégataire à la collectivité pour l'année 2015 comme le veut la loi, toutefois certains éléments de ce document nous interpellent:

1. On constate qu'il y a non-concordance des périodes de facturation entre le SIHVUEV et la Commune. Pour le syndicat c'est l'année civile et pour la commune de juin à juin. Cet état de fait rend difficile l'exploitation des données.
2. Les chiffres repris sur le rapport 2015 et concernant les années antérieures ne sont pas les mêmes que ceux mentionnés dans les rapports des années concernées.
3. **Le taux de rendement indiqué sur le rapport de l'exercice 2014 était de 84% alors que le rendement réel était de 77,6%**
4. **Le taux de l'exercice 2015 est encore moins performant : 75,5%**

**En conséquence et avec votre accord, la Commune demande expressément à ce que soient appliquées les pénalités prévues au contrat pour ces trois années et que soit fournies toutes les explications circonstanciées sur les incohérences relevées.**

A Salernes, le 27 septembre 2016  
Le Maire  
Nicole FANELLI







## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALERNES

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize et le Vingt Sept Septembre à Dix Huit Heures Quarante Cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SALERNES (VAR) régulièrement convoqué sous la présidence de Nicole FANELLI, Maire, s'est réuni en son lieu de séance habituel.

**PRESENTS :** Jean-Pierre MOMBAZET, Véra VAGH WEINMANN, Xavier BRAGONI, Gérard ACHENZA, Virginie LANZA, Robert SAPPA – Adjoints.

Frédéric MEUNIER, Marie-Laure TORTOSA, Thérèse BOO, Pascale FLORENS, Cédric DUBOIS, Daniel JUIF, Maurice OLIVIER, Francine REGAZZETTI, Anne MINMEISTER, Laurent ORTIZ, Jean-Marc SARHAN, Monique BARRAN - Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS :** Michèle LALOUETTE à Daniel JUIF, Marie PONS à Marie-Laure TORTOSA, Sébastien TISSOT à Frédéric MEUNIER, Pascale FLORENS à Thérèse BOO, Noel MERCIER à Jean-Pierre MOMBAZET, Alexandra YNESTA à Cédric DUBOIS, Marêva MORELLI à Nicole FANELLI, Jean-Marie COLOMBANI à Laurent ORTIZ, Monique POMERO à Francine REGAZZETTI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Virginie LANZA

**VOTE :** Unanimité des présents et des représentés

### QUESTION N°1 B

#### SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'EXERCICE 2015

**RAPPORTEUR :** JEAN-PIERRE MOMBAZET

Monsieur Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5 impose au Maire de rendre un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport a été transmis dans les délais requis à tous les membres du Conseil Municipal.

Il s'établit, entre autres, à partir des données transmises par le délégataire dans son rapport annuel à la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le

Recevoir le rapport

ID : 083-218301216-20160927-2016\_27\_09\_1B-DE

**Le Conseil Municipal,**

Oui l'exposé de Monsieur MOMBZET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Alimentation en Eau Potable présenté par Madame le Maire pour l'année 2015.

**Ainsi délibéré,  
Le Maire,  
Nicole FANELLI**

